



N°2021 555 /MJDHPC/SG/DGOPJ/DGREF

Ouagadougou, le 19 MAY 2021

La Ministre, Garde des Sceaux

à

Tout Chef de greffe concerné

Objet : Utilisation des nouveaux formulaires du RCCM

L'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) a procédé à la révision de l'acte uniforme portant sur le droit commercial général (AUDCG) et celui portant sur le droit des sociétés. Cette révision a apporté de nombreuses innovations. Ces innovations concernent notamment l'introduction de nouveaux formulaires d'immatriculation et l'adoption d'une nouvelle nomenclature des activités et d'un nouveau système de codification des numéros d'immatriculation. Ainsi, chaque État membre a l'obligation d'intégrer ces innovations dans la tenue et la gestion de son registre du commerce et du crédit mobilier afin de le rendre conforme avec les prescriptions des textes communautaires.

Aussi, voudrais-je vous inviter à l'utilisation effective des nouveaux formulaires d'immatriculation pour compter du 30 mai 2021. La mise en œuvre des autres réformes, notamment l'application du nouveau système de numérotation avec les codes villes IATA et l'utilisation de la nouvelle nomenclature, se fera dès que les conditions y relatives seront réunies.

Par ailleurs, vous voudrez bien, pour toutes les immatriculations (personnes physiques et morales) vous en tenir à la délivrance de deux exemplaires dont l'un pour le demandeur et l'autre à conserver au greffe.

Vous veillerez également à la transmission de la version numérique des dossiers au Fichier national du RCCM, dans les délais prévus à l'article 39 de l'AUDCG.

J'attache du prix au strict respect de la présente.



Victoria OUEDRAOGO/KIBORA

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

Ampliation :

MEBF